



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Ours

Question écrite n° 109080

Texte de la question

M. Augustin Bonrepaux expose à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable que la « saga » de l'introduction d'ours slovènes dans les Pyrénées atteint chaque jour davantage les sommets du ridicule. La médiatisation de la première introduction pour laquelle elle avait fait le déplacement à Arbas a été perturbée malgré la protection de trois escadrons de gendarmerie mobile et la mobilisation de toutes les brigades du secteur. De ce fait les autres lâchers n'ont pu avoir lieu que nuitamment, en catimini. Pour autant, le ridicule s'est amplifié car l'ours Balou échappant à l'autorité de Mme la ministre et à la vigilance de ses gardiens a vagabondé pendant près d'un mois en direction de Toulouse mobilisant l'équipe chargée du suivi mais aussi les brigades de gendarmerie, la protection civile ainsi que les préfectures des départements de l'Ariège et de Haute-Garonne. Ce n'est qu'après des journées de survol en avion de tourisme que ce fauve a pu être localisé en Basse-Ariège. Sa présence dans cette zone boisée paraissant dangereuse pour la population, il a été capturé et transporté par hélicoptère dans la zone qui lui avait été affectée. De son côté, l'ourse Palouma, mal adaptée au relief difficile de la haute montagne, a eu moins de chance en faisant une chute mortelle dans la haute vallée du Louron en Hautes-Pyrénées. Les gendarmes ont une nouvelle fois été sollicités pour se rendre sur le lieu de l'accident, l'hélicoptère de la gendarmerie a procédé à son transport jusqu'à l'école vétérinaire chargée de l'autopsie. Maintenant c'est l'ourse Sarousse qui a quitté à son tour la haute montagne provoquant la même perturbation de la population, la mobilisation de la gendarmerie, des services de la préfecture et le survol par un avion de tourisme qui a permis de la localiser à proximité de la ville de Saint-Girons. Elle sera peut être reconduite pour les mêmes raisons et avec les mêmes moyens dans la zone qui lui a été assignée. Un esprit objectif pourrait tirer quelques enseignements de ces expériences : les ours qui vivent dans les forêts slovènes très denses, peu accidentées et peu fréquentées par les touristes, alimentés régulièrement au maïs et à la viande sur les aires de nourrissage, ne sont pas adaptés à la haute montagne et ne peuvent y vivre que de prédateurs sur les troupeaux ; leur biotope est plutôt dans la moyenne montagne mais c'est là que se trouvent aussi les hommes et les femmes qui vivent dans les vallées pyrénéennes, ce qui présente beaucoup de risques ; si les ours nécessitent le déploiement de mesures de sécurité aussi importantes dans les zones habitées voisines des villes, c'est qu'ils peuvent être dangereux aussi dans les vallées pyrénéennes ; au moment où le Gouvernement prétend diminuer le déficit de l'État en réduisant les personnels et les moyens des services publics, il sollicite fortement ceux des préfectures, gendarmeries, protection civile, ONF en sus de ceux qui sont directement financés par le ministère de l'écologie et du développement durable. En conséquence, il lui demande si elle ne pourrait pas rechercher une solution plus économe des deniers publics pour cette caricature d'écologie. Quelles raisons peuvent s'opposer à la création d'un parc de plusieurs milliers d'hectares sur les terrains domaniaux appartenant à l'État où les ours pourraient vivre et se reproduire en liberté, surveillés et nourris par ses services comme en Slovaquie, sans perturber la vie des habitants et les différents services de l'État et des collectivités locales ?

Données clés

Auteur : [M. Augustin Bonrepaux](#)

Circonscription : Ariège (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 109080

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : écologie

Ministère attributaire : écologie, développement et aménagement durables

[Date\(s\) clé\(s\)](#)

Question publiée le : 7 novembre 2006, page 11482